

# ZONES DANGEREUSES ET PROVISOIRES

(Réf : AIP FRANCE - MIA - ENR 5.1)

## ZONES DANGEREUSES CIV/MIL

NR	LIEU Nature de l'activité	Lim. Sup Lim. Inf (ft)	GEST - HOR (ETE - IHR) - OBSERVATIONS
D 5	Entraînement combat. Activités spécifiques Défense. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 275 FL 195	<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATL. <i>Activable H24.</i>
D 7		FL 275 FL 195	Activité réelle connue de UAC Brest.
D 12 Globale A		FL 275 FL 195	<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATLANTIQUE. <i>Activable H24.</i> Activité réelle connue de Brest ACC.
D 12 Globale B		UNL FL 275	
D 12 NORD A		FL 275 FL 195	
D 12 NORD B		UNL FL 275	
D 12 SUD A		FL 275 FL 195	
D 12 SUD B		UNL FL 275	
D 14 A		FL 275 FL 195	
D 14 B		UNL FL 275	
D 14 E	FL 275 FL 195	<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATLANTIQUE. <i>Activable H24.</i> IFR : Pénétration garantie suivre instructions de Brest ACC. Seulement si D 14A et D 15A actives simultanément.	
D 15 A	FL 275 FL 195	<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATLANTIQUE. <i>Activable H 24.</i> Pénétration : Activité réelle connue de UAC Brest A l'exclusion des zones R 13B1, R13B2 et R 13C lorsqu'elles sont actives.	
D 15 B	Se reporter à la rubrique « Zones inscrites à l'AUP par la CNGE».		
D 16 A	<b>GASCOGNE</b>  Tirs Mer/Air, Air/Mer, Mer/Mer. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	UNL SFC	<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATLANTIQUE (ARMOR) 124.725 MHz <i>Activable par NOTAM.</i> Limite supérieure annoncée par NOTAM. Activité réelle connue de Brest UAC/ACC. IFR : selon instruction ATC. VFR : l'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux pour la vie humaine des activités s'y déroulant.
D 16 B	<b>ARMORIQUE</b>  Tirs Mer/Air, Air/Air, Air/ Mer, Mer/Mer. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	UNL SFC	➔ IDEM D 16 A + Activité réelle connue de Brest UAC/AAC, Iroise INFO.
D 16 C	<b>GLENAN</b> Tirs Mer/Air, Air/Mer, Mer/Mer. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	UNL SFC	➔ IDEM D 16 A
D 16 D	<b>GROIX</b> Tirs Mer/Air, Air/Mer, Mer/Mer. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	UNL SFC	➔ IDEM D 16 A + Activité réelle connue de Brest UAC/AAC, Nantes APP/INFO.

D 16 E	<b>AR-MEN</b> Tirs Mer/Mer, Mer/Air, Air/Mer. Vols d'aéronefs d'Etat télépilotes non habités.	UNL SFC	➔ IDEM D 16 A.
D 18 A 1	<b>R.M.A BREST</b> Entraînement aéronaval et missions opérationnelles. Tirs petits calibres inférieurs à 12.7 mm. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 095 SFC	<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATLANTIQUE (ARMOR) <i>Activable H24</i> . À l'exclusion des parties interférentes avec les AWY T120 et Y491. À l'exclusion des CTR Landivisiau, TMA Iroise partie 1 et 3 et des zones R154, R157, R195 lorsqu'elles sont actives. Les itinéraires de transit et de survol maritime publiés à l'AIP sont exempts d'activité dangereuse. Activité connue de Iroise APP/INFO.
D 18 A 2			➔ IDEM D 18 A 1 sauf : À l'exclusion des parties interférentes avec les AWY H34 et T499. À l'exclusion de la CTR Lorient, de la TMA Lorient partie 1 et 2 et des zones R13, R14 lorsqu'elles sont actives. Activité connue : Iroise APP/INFO, Nantes APP/INFO.
D 18 A 3			➔ IDEM D 18 A 1 sauf : À l'exclusion des parties interférentes avec les AWY A5, H34, T499 et R14. À l'exclusion des TMA Nantes partie 1.1, 2 et 3. Les itinéraires de transit et de survol maritime publiés à l'AIP sont exempts d'activité dangereuse. Activité connue : Nantes APP/INFO.
D 18 A 4			<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATLANTIQUE (ARMOR) <i>Activable H24</i> . Activité connue : Nantes APP/INFO, Aquitaine APP/INFO, La Rochelle APP/INFO et Brest ACC.
D 18 A 5			➔ IDEM D 18 A 1 sauf : À l'exclusion des parties interférentes avec les AWY T499 et Y491. À l'exclusion des parties interférentes avec la CTA Iles Anglo-Normandes 1 et la TMA Iles Anglo-Normandes. À l'exclusion de la TMA Lorient 1 et des zones D32, D33 et R13C lorsqu'elles sont actives. Activité connue : Iroise APP/INFO, Nantes APP/INFO, Brest ACC.
D 18 B 1	<b>R.M.A BREST</b> Entraînement aéronaval et missions opérationnelles. Tirs petits calibres inférieurs à 12.7 mm. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 FL 095	<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATLANTIQUE (ARMOR) <i>Activable H24</i> . À l'exclusion des parties interférentes avec les AWY N160 et Y491. À l'exclusion des zones R154, R157, R195 lorsqu'elles sont actives. Les itinéraires de transit et de survol maritime publiés à l'AIP sont exempts d'activité dangereuse. Activité connue : Iroise APP/INFO, Nantes APP/INFO et Brest ACC.
D 18 B 2			<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATLANTIQUE (ARMOR) À l'exclusion des parties interférentes avec l'AWY A5. À l'exclusion des zones D32 et D33 lorsqu'elles sont actives. Les itinéraires de transit et de survol maritime publiés à l'AIP sont exempts d'activité dangereuse. Activité connue : Nantes APP/INFO, Brest ACC.
D 18 B 3			➔ IDEM D 18 B 1 sauf : À l'exclusion des parties interférentes avec l'AWY A5. À l'exclusion de la zone R13C lorsqu'elle est active. Activité connue : Nantes APP/INFO, Brest ACC.

<b>D 19</b>	<b>GIVRY</b> Tirs Sol/Sol. Armes légères d'infanterie. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	3000 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : BPIA Chalons-sur-Saône. Officier de tir : 03 85 97 91 69. Suppléant : 03 85 97 95 02. Permanence : 03 85 97 92 82.  <i>Sauf JF et Août activable :</i> <i>Mar et Jeu : 0700-1100, 1200-1700, 1800-2359.</i> <i>Ven : 0700-1100 (ETE-1h)</i>  L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités qui se déroulent dans cette zone. Activité connue de : Bâle INFO, Chalons INFO (HOR AFIS).
<b>D 31 D</b>	<b>CAZAUX</b> Tirs d'engins. Tirs et bombardements par avions. Activités Défense spécifiques. Ravitaillement en vol. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	UNL SFC	<b>Gestionnaire</b> : CMC CAZAUX  <i>Active : Lun 0700 au Ven 1600. (ETE-1h)</i>  Activité réelle connue de : Bordeaux ACC/UAC, Brest ACC/FIC/UAC Vols d'essais : Activité Centre d'Essais des Landes. L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux pour la vie humaine des activités se déroulant dans cette zone.
<b>D 32 D 33</b>	Se reporter à la rubrique « Zones inscrites à l'AUP par la CNGE ».		
<b>D 42 A</b>	<b>FRONHOLTZ</b> Tirs Sol/Sol. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	2500 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : 152ème Régiment d'Infanterie : Bureau tir : 03.89.21.87.01  <i>Activable H24 sauf : JF, Sam après-midi et Dim, Jeu entre le 1er avril et le 30 juin</i> Des modalités protocolaires concernant les tirs sont établies afin de permettre la réalisation des vols CAG IFR au départ et à destination de l'aérodrome de Colmar Houssen.  Activité réelle connue de : Bâle INFO 130.900, Colmar TWR/INFO 119.000.
<b>D 42 B</b>	3350 AMSL 2500 AMSL → IDEM D 42 A sauf : → <i>Activable sauf JF :</i> <i>Jour : 0700-1015 et 1145-1515</i> <i>- du 1er avril au 31 octobre : Mar, Mer et Ven ;</i> <i>- du 1er novembre au 31 mars : Lun, Mar et Mer.</i> <i>Nuit : lorsque les tirs sont pratiqués de jour :</i> <i>- du 15 octobre au 15 mars : 1800-2300 ;</i> <i>- du 16 mars au 14 octobre : 2000-2359.</i>		
<b>D 54 A1</b>	<b>TOULON</b> Tirs et bombardements Activités d'essais. Entraînement des armées. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.  <b>VFR</b> : l'attention des usagers, est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone. Il est recommandé de ne pas y pénétrer. Se conformer aux instructions des organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne. <b>IFR</b> : suivre instructions du contrôle. Activité connue de : Marseille ACC/INFO, Provence APP/INFO, Nice APP/INFO, Ajaccio APP/INFO, Toulon APP.	FL 055 SFC	<b>Gestionnaire</b> : CC MAR MEDITERRANEE (FANNY CTL 127.975 - 118.500) <i>Activable H24.</i>  Espace défini à l'exclusion des P 48 Fort De Bregançon, R 234 A/B Tourris, R 64 A1 Toulon, CTR Hyères, CTA Toulon partie 1.1 lorsquelles sont actives et des P 62 Toulon, P 63 Ile Du Levant. P 62 Toulon et P 63 Ile Du Levant : pénétration interdite. Dérogation : cf. AIP ENR 5.1

D 54 A2	<b>TOULON</b> Tirs et bombardements Activités d'essais.	FL 125 FL 055	Espace défini à l'exclusion des R 234 B Tourris, R 64 A2 Toulon, CTA Toulon partie 1.2 lorsquelles sont actives et des P 62 Toulon, P 63 Ile Du Levant. ➔ IDEM D 54 A1.
D 54 A3	Entraînement des armées. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 FL 125	<b>Gestionnaire</b> : CC MAR MEDITERRANEE (FANNY CTL 127.975 - 118.500) Espace défini à l'exclusion des R 64 A3 Toulon, CTA Toulon partie 1.3 lorsquelles sont actives et des P 62 Toulon, P 63 Ile Du Levant. ➔ IDEM D 54 A1.
D 54 A4		FL 285 FL 195	<i>Activable H24.</i> Activité connue de Marseille ACC/FIC. Dangereuse en toutes conditions de vol. IFR : selon instructions ATC.
D 54 B1		FL 055 SFC	<i>Activable H24.</i> Activité connue de Marseille ACC/FIC, Provence APP/FIS.
D 54 B2		FL 125 FL 55	Dangereuse en toutes conditions de vol. VFR : l'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux pour la vie humaine des activités s'y déroulant.
D 54 B3		FL 195 FL 125	Dangereuse en toutes conditions de vol. VFR : l'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux pour la vie humaine des activités s'y déroulant. IFR : selon instructions ATC.
D 54 B4		FL 285 FL 195	<i>Activable H24.</i> Activité connue de Marseille ACC/FIC. Dangereuse en toutes conditions de vol. IFR : selon instructions ATC.
D 54 C1	<b>TOULON</b>	FL 055 SFC	<i>Activable H24.</i>
D 54 C2	Tirs et bombardements Activités d'essais.	FL 125 FL 055	Activité connue de Marseille ACC/FIC, Nice APP, Ajaccio APP, Toulon APP. Dangereuse en toutes conditions de vol.
D 54 C3	Entraînement des armées. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 FL 125	VFR : l'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux pour la vie humaine des activités s'y déroulant. IFR : selon instructions ATC.
D 54 C4		FL 285 FL 195	<i>Activable H24.</i>
D 54 DA Nord		UNL FL 285	Activité connue de Marseille ACC/FIC. Dangereuse en toutes conditions de vol. IFR : selon instructions ATC.
D 54 DA Sud		UNL FL 285	
D 54 DB Nord		UNL FL 285	
D 54 DB Sud		UNL FL 285	
D 54 WA	Essais. Entraînements des armées.	1000 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : CC MAR MEDITERRANEE (FANNY CTL 127.975 - 118.500)
D 54 WB	Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	3000 AMSL SFC	<i>Activable H24.</i>
D 54 WC		FL 050 SFC	Activité connue de Marseille Provence APP/FIS et Toulon APP. VFR : l'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulier des activités s'y déroulant. Contact recommandé avec FANNY CTL en cas d'activation.
D 59	<b>MAZERES</b> Pyrotechnie. Cercle de 0.5 NM de rayon centré sur le point : 43°13'00"N 001°42'00"E	1000 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL  <i>Activité H24 Lun/Ven sauf JF</i>

<b>D 67</b>	<b>SOLENZARA</b> Tirs Air/Air. Tirs d'engins. Entraînement au combat aérien. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 450 SFC	<b>Gestionnaire</b> : SOLENZARA APP 362.3 ou 119.9 <i>Active</i> : Lun-Ven : 0630-1630. (ETE-1h). O/T annoncé par NOTAM. Activité réelle annoncée par Zara APP 362.3 ou 119.9. Zone dangereuse en toutes conditions de vol. L'attention des navigateurs aériens est attiré sur le caractère particulièrement dangereux des activités s'y déroulant. Des portions de la zone sont communes avec laTMA de Bastia partie 4.
<b>D 70</b>	<b>GRAMAT</b> Tirs Sol/Sol Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	3300 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL <i>Dangereuse H24.</i>
<b>D 74</b>	Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	800 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL <i>Dangereuse H24</i> Présence de nombreuses lignes électriques non balisées, traversant le Rhône
<b>D 75</b>	<b>BROYE LES PESMES</b> Emission radar de forte puissance	3000 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL <i>Active H24.</i> Risque de perturbations des systèmes électriques bord.
<b>D 82</b>	<b>BAIE DE SEINE</b> Activités spécifiques Défense. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 500 SFC	<b>Gestionnaire</b> : COM CHERBOURG Tél : 02.33.92.60.39 / 02.33.92.60.40. <i>Activable par NOTAM.</i> Limites verticales annoncées dans le NOTAM. Activité réelle connue de Brest ACC/UAC et Rennes APP
<b>D 108 E</b>	<b>ISTRES</b> Vols d'essais. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 FL 045	<b>Gestionnaire</b> : CCER Istres <i>Activable H24</i> Activité réelle connue de Marseille CTL/INFO, Montpellier INFO, Camargue CTL. Activité annoncée par RAI 127.925.
<b>D 121</b>	<b>GOLFE DU LION</b> Vols tactiques. Vols d'essais. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 3000 AMSL	<b>Gestionnaire</b> : CCER Istres. <i>Activable H24</i> L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère dangereux et particulier des activités s'y déroulant. Activité connue de : Marseille ACC/FIC et Montpellier INFO.
<b>D 122 A</b>	Itinéraire de transit basse altitude d'A/C à réaction militaire. Rejointe de la zone R 115A Captieux, sens W-E. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	2500 AMSL 1200 AMSL	<b>Gestionnaire</b> : CAZAUX APP Activité : Lun-Ven sauf JF : 0700-1700 (ETE-1h) Sam : par NOTAM. Activité réelle connue de CAZAUX APP 119.600  Trafic intense en toutes conditions de vol : prudence recommandée.
<b>D 122 B</b>	Itinéraire de transit basse altitude d'A/C à réaction militaire. Rejointe de la zone R 31 Cazaux, sens E-W. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	2500 AMSL 1200 AMSL	
<b>D 129</b>	<b>ZONE DE FORAGE</b> Forage de puits émanant du gaz naturel inflammable	700 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL <i>Active H24.</i> Mise à feu possible sans préavis.

<b>D 142</b>	<b>HEVEA</b> Entraînement des ACFT de l'aéronautique navale à la lutte anti-sous-marin. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	3000 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : Lyon Mont-Verdun (RAMBERT) <i>Activable H24. Activité réelle connue de Marseille ACC/FIC.</i>
<b>D 143 A</b>	<b>ACACIA</b> Entraînement des ACFT de l'aéronautique navale à la lutte anti-sous-marin. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	1000 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : Lyon Mont-Verdun (RAMBERT) <i>Activable H24.</i>
<b>D 143 B</b>		3000 AMSL SFC	Activité réelle connue de : Marseille INFO, Provence INFO, Montpellier INFO.
<b>D 155</b>	<b>RIANS</b> Entraînement de la patrouille de France. École de pilotage, Entraînement voltige, Activité militaire spécifique. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 075 350ft ASFC	<b>Gestionnaire</b> : LE LUC APP <i>Active :</i> <i>Lun-Jeu : 0700-1600, Ven : 0700-1100 (ETE-1h).</i>  Activité connue de Le Luc APP 122.220 et Salon APP (FRQ transit VFR)
<b>D 178</b>	<b>SAINTE FOY DE PEYROLIERES</b>  Activités pyrotechniques	2300 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL  <i>Lun-Ven sauf JF.</i> De SFC à 1300 ft AMSL : activité permanente De 1300 ft AMSL à 2300 ft AMSL : activité occasionnelle  Activité connue de Muret TWR 123.2 et Toulouse APP.
<b>D 179</b>	<b>LIAS</b> Station de recompression du réseau de gaz du Sud-Ouest Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	1650 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL  <i>Active H 24</i>
<b>D 181</b>	<b>LE CUIN</b> Tirs Sol/Sol. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	3200 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : 4ème RE  <i>Activité annoncée par NOTAM</i> Coordonnées téléphoniques annoncées par NOTAM
<b>D 182</b>	<b>RAISSAC</b> Tirs Sol/Sol. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	3000 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : 4ème RE  <i>Activité annoncée par NOTAM</i> Coordonnées téléphoniques annoncées par NOTAM
<b>D 184</b>	<b>LE BERTRANDOU</b> Tirs Sol/Sol Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	3000 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : 4°RE  <i>Activité annoncée par NOTAM</i> Coordonnées téléphoniques annoncées par NOTAM

<b>D 192 E</b>	<b>RUN CEVENNES</b>  Trajectoire de vols d'essais à très grande vitesse et/ou très basse altitude, d'ACFT de la Défense en conditions de vol à vue. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotés non habités.	6500 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : DGA EV.  <i>Lun-Ven sauf JF : 0700-2000 (ETE-1h)</i> <i>O/T activable par NOTAM PN 48h.</i> L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère dangereux et particulier des activités s'y déroulant. Activable uniquement en dehors des créneaux d'activité de la R 591 ALLIER. Cet espace coexiste avec une portion de la R 55D. Activité réelle connue de : - Marseille INFO, - Montpellier INFO, - Clermont APP, - Orange APP, - Camargue CTL.
<b>D 192 S</b>		5500 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : DGA EV.  <i>Lun-Ven sauf JF : 0700-2000 (ETE-1h)</i> <i>O/T activable par NOTAM PN 48h.</i> L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère dangereux et particulier des activités s'y déroulant. Activable uniquement en dehors des créneaux d'activité de la R 193 A TARN EST et de la R 193 B TARN. Cet espace coexiste avec une portion de la TMA Clermont partie 10 et de la TMA Montpellier partie 4. Activité réelle connue de : - Marseille INFO, - Montpellier INFO, - Clermont APP, - Orange APP, - Camargue CTL.
<b>D 192 W</b>		5900 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : DGA EV.  <i>Lun-Ven sauf JF : 0700-2000 (ETE-1h)</i> <i>O/T activable par NOTAM PN 48h.</i> L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère dangereux et particulier des activités s'y déroulant. Activable uniquement en dehors des créneaux d'activité de la R 590 A MENDE SUD. Cet espace coexiste avec une portion de la TMA Clermont partie 10. Activité réelle connue de : - Marseille INFO, - Montpellier INFO, - Clermont APP, - Orange APP, - Camargue CTL.
<b>D 214</b>	<b>CORNOUAILLES</b>  Entraînement au combat aérien à moyenne et basse altitude en toutes conditions de vol. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotés non habités.	FL 195 SFC	<b>Gestionnaire</b> : CCMAR ATLANTIQUE (ARMOR) 124.725.  <i>Lun, Ven : H24. O/T annoncé par NOTAM.</i> Activité réelle connue : - Brest ACC/UAC, - Lann Bihoué APP, - Iroise APP/INFO. Vols IFR sur axe QPR-STG : Pénétration autorisée, suivre instructions de Brest ACC. A l'exclusion de la TMA Lorient lorsqu'elle est active.
<b>D 216</b>	<b>BOIS L'EVEQUE</b>  Tirs Sol/Sol Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotés non habités.	3600 AMSL 2400 ASFC  SFC	<b>Gestionnaire</b> : 516ème RTRN Tél : 03.83.43.54.83 ou 53.71  <i>Activable Mar, Mer (sauf JF) : 0700-2300,</i> <i>Jeu (sauf JF) : 0700-1600.</i> Selon protocole. Activité connue de : - Strasbourg INFO, - Ochey APP, - Lorraine APP.

<b>D 226 A</b>	<b>ETAMPES OUEST</b>	500 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : GIH - BA 107 Villacoublay. <i>Activable</i> : -Lun : 0800-1100, 1230-1530 -Mar et Jeu : 0800-1100, 1230-1530, CS+30-2359 -Mer et Ven : 0000-0059, 0800-1100 (ETE-1h) Pénétration CAM : voir MILAIP/ENR 5.2. *
<p>* Activité réelle connue de RAI : 01.45.07.39.22, Villacoublay TWR et Seine INFO. Sont exempts d'activités dangereuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les missions SAR et sécurité publique après notification au DV : 01.45.07.36.33 avec un préavis minimum 10 mn.</li> <li>-le travail aérien après notification J-1 avant 1500 locales au Tél ci-dessus ou Fax : 01.45.07.30.84.</li> <li>-cylindre de 200m de rayon centré sur 48°29'00"N 001°59'00"E (activité 8540 Corbreuse - ENR5.5)</li> <li>-cylindre de 500m de rayon centré sur 48°25'52"N 002°07'33"E (Aéromodélisme Etampes ville)</li> </ul>			
<b>D 226 B</b>	<b>ETAMPES EST</b>	500 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : GIH - BA 107 Villacoublay. <i>Activable</i> : -Lun : 0800-1100, 1230-1530 -Mar et Jeu : 0800-1100, 1230-1530, CS+30/2359 -Mer et Ven : 0000-0059, 0800-1100 (ETE-1h)
<p>Pénétration CAM : voir MILAIP/ENR 5.2. *</p> <p>* Activité réelle connue de RAI : 01.45.07.39.22, Villacoublay TWR et Seine INFO. Sont exempts d'activités dangereuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les missions SAR et sécurité publique après notification au DV : 01.45.07.36.33 avec un préavis minimum 10 mn.</li> <li>-le travail aérien après notification J-1 avant 1500 locales au Tél ci-dessus ou Fax : 01.45.07.30.84.</li> <li>- cylindre de 1.5NM de rayon centré sur 48°13'00"N, 002°16'00"E (ULM Marsainvilliers).</li> </ul>			
<b>D 227 A</b>	<b>BREUILPONT</b>	500 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : GIH - BA 107 Villacoublay. <i>Activable</i> : -Lun : 0800-1100 -Mar et Jeu : 0800-1100, CS+30-2359 -Mer et Ven : 0000-0059, 0800-1100 Lun, Mar, Jeu : uniquement du 15 OCT au 15 MAR: 1230-1630. (ETE-1h) Pénétration CAM : voir MILAIP/ENR 5.2. *
<p>*Activité réelle connue de RAI : 01.45.07.39.22, Villacoublay TWR, Evreux APP, Paris INFO, Les Moulineaux TWR. Sont exempts d'activités dangereuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les missions SAR et sécurité publique après notification au DV : 01.45.07.36.33 avec un préavis minimum 10 mn.</li> <li>-le travail aérien après notification J-1 avant 1500 locales au Tél ci-dessus ou Fax : 01.45.07.30.84.</li> <li>-cylindre de 1.5 NM de rayon centré sur 48°57'34"N 001°26'19"E (ULM Breuilpont)</li> </ul>			
<b>D 227 B</b>	<b>HOUDAN NORD</b>	500 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : GIH - BA 107 Villacoublay. <i>Activable</i> : -Lun : 0800-1100, 1230-1630 -Mar et Jeu : 0800-1100, 1230-1630, CS+30-2359 -Mer et Ven : 0000-0059, 0800-1100 (ETE-1h) Pénétration CAM : voir MILAIP/ENR 5.2. *
<p>* Activité réelle connue de RAI : 01.45.07.39.22, Villacoublay TWR, Evreux APP, Paris INFO, Les Moulineaux TWR. Sont exempts d'activités dangereuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les missions SAR et sécurité publique après notification au DV : 01.45.07.36.33 avec un préavis minimum 10 mn.</li> <li>-le travail aérien après notification J-1 avant 1500 locales au Tél ci-dessus ou Fax : 01.45.07.30.84.</li> <li>-cylindres de 1.5 NM de rayon centrés sur 48°50'09"N 001°39'48"E (ULM Richebourg), 48°46'05"N 001°32'23"E (ULM Goussainville), 48°49'30"N 001°35'00"E (AD privé de St Lubin de la Haie)</li> </ul>			

<b>D 227 C</b>	<b>HOUDAN SUD</b> Entraînements spéciaux hélicoptères isolés ou en patrouille en CAM. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	500 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : GIH - BA 107 Villacoublay. <i>Activable</i> : -Lun : 0800-1100, 1230-1630 -Mar et Jeu : 0800-1100, 1230-1630, CS+30-2359 -Mer et Ven : 0000-0059, 0800-1100 (ETE-1h)  Pénétration CAM : voir MILAIP/ENR 5.2. Activité réelle connue de RAI : 01.45.07.39.22, Villacoublay TWR, Evreux APP, Paris INFO, Les Moulinaux TWR. Sont exempts d'activités dangereuses : -les missions SAR et sécurité publique après notification au DV : 01.45.07.36.33 avec un préavis minimum 10 mn. -le travail aérien après notification J-1 avant 1500 locales au Tél ci-dessus ou Fax : 01.45.07.30.84. -cylindre de 1.5 NM de rayon centré sur 48°46'05"N 001°32'23"E (ULM Goussainville)
<b>D 236</b>	Vols d'essais et de réception. Activités spécifiques Défense. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 FL 095	<b>Gestionnaire</b> : BORDEAUX ESSAIS <i>HOR activité</i> : <i>Lun-Ven sauf JF</i> : 0700-2200 (ETE-1h)  Activité réelle connue de Bordeaux ACC 125.100, Aquitaine INFO 120.575, Nantes INFO 130.275 ou 119.400 (s), La Rochelle INFO 124.200 et de Bordeaux ESSAIS 122.900.
<b>D 237</b>	<b>GARCHY</b>  Pyrotechnie	1000 ASFC SFC	<i>Lun-Ven sauf JF</i> : <i>Activable H24</i>  Activité réelle connue de Avord APP 119.7
<b>D 244</b>	<b>CARRIERES DE VOUTRE</b>  Tirs d'explosifs	2000 AMSL SFC	<i>HOR activité</i> : <i>Lun-Ven sauf JF</i> : <i>SR-SS</i> . Projection de pierres.
<b>D 253</b>	<b>HARTH NORD</b>  Tirs Sol/Sol. Armes légères d'infanterie. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	3500 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : 152ème Régiment d'Infanterie. Tél 03.89.21.89.11 <i>activable H24 Lun, Mar, Mer et Jeu sauf JF</i> .  L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités qui se déroulent dans cette zone.  Activité connue de Bâle INFO 130.9.
<b>D 273</b>	<b>CNPP</b>  Pyrotechnie	500 ASFC SFC	<b>Gestionnaire</b> : CNPP TEL : 02 32 53 64 12. <i>Active H24, Lun-Ven sauf JF</i> .
<b>D 526 A</b>	<b>OBERHOFFEN</b>  Tirs Sol/Sol. Lacher de ballons sonde les Mar et Jeu.	4500 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : 2ème Régiment de Hussards Tél : 03.88.06.82.41. <i>Activable H24 sauf Dim et JF</i> .  Activité réelle connue de Strasbourg APP 120.700.
<b>D 526 B</b>	Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 115 4500 AMSL	
<b>D 568 A</b>	<b>FRILEUSE</b> Activités hélicoptères d'aérocordage et d'héliportage.	1800 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : GIGN base entraînement BEYNES. <i>Activable H24 du Lun au Ven sauf JF</i> .
<b>D 568 B</b>	Tirs Air/Sol, Sol/Sol, Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	1000 AMSL SFC	<i>NOTAM en dehors</i> . Activité réelle connue de : RAI 01.34.91.21.64.
<b>D 580</b>	<b>FRASSELLI</b> Tirs Sol/Sol. Vols au service de l'État d'aéronefs télépilotes non habités.	3800 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL. <i>Activable H 24</i> Activité connue de Figari TWR et Ajaccio TWR. Activable par NOTAM jusqu'à 1450 m AMSL (4800 ft)
<b>D 588</b>	<b>VERNON</b>  Essais de propulseur ARIANE (1)	2500 AMSL SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL <i>Active</i> : <i>H24</i> <b>(1)</b> Présence d'une flamme d'hydrogène invisible de jour. Mise à feu possible sans préavis

<b>D 595</b>	<b>LASER HTE PROVENCE</b> Rayonnement laser pouvant entraîner des lésions oculaires.	FL 195 SFC	<b>Gestionnaire</b> : NIL <i>Activable H 24</i>
<b>D 596 A</b>	<b>LASER HTE PROVENCE</b> Rayonnement laser pouvant entraîner des lésions oculaires.	FL 195 SFC	<b>Gestionnaire</b> : Observatoire de Haute Provence (OHP). <i>Activable par NOTAM selon protocole.</i> Cette zone coexiste avec la R 71A lorsqu'elle est active et la TMA PROVENCE partie 10. L'attention des usagers, est attirée sur le caractère dangereux pour l'œil des tirs laser se déroulant dans cette zone. Il est recommandé de ne pas y pénétrer. Se conformer aux instructions des organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne. Activité connue de : Marseille ACC, Marseille INFO, Salon APP.
<b>D 596 B</b>		FL 285 FL 195	<b>Gestionnaire</b> : Observatoire de Haute Provence (OHP). <i>Activable par NOTAM selon protocole.</i> L'attention des usagers, est attirée sur le caractère dangereux pour l'œil des tirs lasers se déroulant dans cette zone. Il est recommandé de ne pas y pénétrer. Se conformer aux instructions des organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.
<b>D 596 C</b>		FL 660 FL 285	Activité connue de Marseille ACC

## ZONES DANGEREUSES EN PERMANENCE AUX ACFT MILITAIRES

(Réf : MILAIP FRANCE - MIAM - ENR 5.1-11)

Réf. zone	NOM (département) (nature restriction)	Position	Rayon en NM	Limites verticales (ft)
<b>M 504</b>	<b>VALLEE de la GORDOLASQUE (Alpes Maritimes)</b> Obstacles câbles téléphériques Téléphérique de la FOOS sens N-S Téléphérique de EMPUORAME sens E-W	Zone délimitée par 44°06'00"N 007°23'40"E 44°04'20"N 007°25'30"E 44°04'00"N 007°23'50"E	NIL	<u>700 ASFC</u> SFC

## ZONES D et R PROVISOIREMENT INACTIVES (Mises en mémoire)

REACTIVABLES PAR NOTAM (Réf : AIP FRANCE - MIA - ENR 5.1-5)

NATURE ET LIEU DE L'ACTIVITE	LIMITES SUP LIMITES INF (ft)	OBSERVATIONS
<p><b>P 86 - LA HAGUE (1)</b></p>	<p>FL 065 SFC</p>	<p>Zone de sûreté aérienne confiée à l'Armée de l'air et activable H24 par NOTAM (*) dans laquelle sont mis en oeuvre des <b>moyens de défense sol-air</b>. La présente zone, lorsqu'elle est activée, se substitue à la P 7 LA HAGUE, et est associée à la R 86 décrite ci-après. <b>(1)</b> Voir carte ENR 5.1.5.1 - Zones LF-P 86 - R 86 et ENR 5.1.5.1 A pour conditions de pénétration.</p> <p>(*) celui-ci est demandé par le CNOA Lyon Mont Verdun selon les instructions gouvernementales. Il est adressé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- directement au SIA qui le diffuse avec un préavis de mise en oeuvre au moins égal à 48h,</li> <li>- en copie à la DTA/MCU 1, à la DSNA/DO, au CRG/BEP Nord-Ouest, à la DSAC Ouest, au SNA Ouest et au CRNA Ouest.</li> </ul>
<p><b>D 562 - LA VALETTE</b></p>	<p>FL 100 SFC</p>	<p>Activités spécifiques Défense. Tirs SOL/SOL.</p>
<p><b>R 29 ILE LONGUE (1)</b></p>	<p>FL 065 SFC</p>	<p>Zone de sûreté aérienne confiée à l'Armée de l'air et activable H24 par NOTAM(*) dans laquelle sont mis en oeuvre des <b>moyens de défense sol-air</b>. A l'exclusion de : - la P 112 et R 154 (lorsqu'elle est active) qui conservent leur statut. - la CTR Brest, des CTR Lanvéoc et Landivisiau, de la TMA Iroise et de la R 141 dont le statut, publié dans l'AIP France, est adapté. <b>(1)</b> Voir carte ENR 5.1.5.1 - ZONE LF-R 29 et ENR 5.1.5.1 C pour conditions de pénétration.</p> <p>(*) celui-ci est demandé par le CNOA Lyon Mont Verdun selon les instructions gouvernementales. Il est adressé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- directement au SIA qui le diffuse avec un préavis de mise en oeuvre au moins égal à 48h,</li> <li>- en copie à la DTA/MCU 1, à la DSNA/DO, au CRG/BEP Nord-Ouest, à la DSAC Ouest, au SNA Ouest et au CRNA Ouest.</li> </ul>
<p><b>R 86 LA HAGUE (1)</b></p>	<p>FL 065 SFC</p>	<p>Zone de sûreté aérienne confiée à l'Armée de l'air et activable H24 par NOTAM(*) dans laquelle sont mis en oeuvre des moyens de défense sol-air. Cette zone s'active simultanément avec la P 86 LA HAGUE. A l'exclusion : - de la P 86 La Hague, des P 6.1 et 6.2 Flamanville et de la P 81 qui conservent leur statut publié dans l'AIP France. - de la CTR Cherbourg et de la TMA 3 Deauville dont le statut est adapté lorsqu'elles sont actives, - lorsque la CTR Cherbourg n'est pas active, de la partie interférente du volume d'aérodrome (défini par un volume de 2.7 NM de rayon centré sur l'ARP de Cherbourg Maupertus allant du sol à 2500 ft AMSL) au sein de laquelle des procédures spécifiques sont à appliquer. <b>(1)</b> Voir AIP France carte ENR 5.1.5.1 - ZONES LF-P 86 - R 86 et ENR 5.1.5.1 B pour conditions de pénétration.</p>

<b>R 127 A - VOSGES</b>	FL 145 FL 115	Activités VAV réservées aux comités régionaux Alsace et Franche Comté. <i>Activable 25 jours/an maximum du LS-30 au CS+30 selon protocole.</i> CAG/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Bâle INFO 130.9 et ATIS Bâle 127.880
<b>R 127 B - VOSGES</b>	FL 195 FL 145	Activités VAV réservées aux comités régionaux Alsace et Franche Comté. <i>Activable 25 jours/an maximum :</i> <i>Sam : 1000-CS Dim et JF : LS-30-1600 (ETE-1h) selon protocole.</i> Idem R 127 A.
<b>R 213 NORD-EST (1)</b>		Activités spécifiques Défense. Contournement obligatoire. Zone dédiée à la réalisation des exercices caractéristiques de la Défense pour l'entraînement à la pénétration très basse altitude et aux attaques air/sol tous temps. <i>Activable à J-30 par NOTAM.</i>  Activité réelle connue de CDC Cinq Mars La Pile (RAKI RADAR 119.7) ou CDC de Drachenbronn (RIESLING RADAR) si réactivé, à défaut CDC de remplacement, Saint Dizier APP, Ochey APP, Luxeuil APP, Etain APP, Paris ACC/FIC, SIV Seine, Vatry INFO, Lorraine TWR, SIV Bâle, SIV Strasbourg, ATIS Strasbourg et ATIS Bâle.  <b>(1)</b> Voir AIP France carte ENR 5.1.5.1 - ZONE LF-R 213 et ENR 5.1.5.1 D pour conditions de pénétration et mesures particulières.
<b>R 213 NORD-EST A</b>	FL115 250ft ASFC	Activités spécifiques Défense. A l'exclusion des zones R 175A de Suippes, et R 6A et B de Mailly. Plancher FL065 dans les limites latérales de la TMA 4 Seine et FL 055 dans les limites latérales de la R 213 NORD-EST C
<b>R 213 NORD-EST B</b>	FL115 250ft ASFC	Activités spécifiques Défense. Plancher 6500ft AMSL à l'Est de l'axe LUL-MIRGU-OBORN de l'AWY R112.
<b>R 213 NORD-EST C</b>	FL055 250ft ASFC	Activités spécifiques Défense. A l'exclusion de la CTR Etain.